



Le Débat d'Orientation Budgétaire : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il permet de traduire financièrement les orientations politiques des élus. Depuis la loi du 6 février 1992, le cycle budgétaire est amorcé par un débat d'orientation budgétaire (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants) qui doit se tenir dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif.

Ce document doit permettre à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires à venir et lui apporter un niveau d'informations suffisamment clair et précis pour pouvoir apprécier les caractéristiques financières de la collectivité.

La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), a renforcé le rôle de ce débat d'orientation budgétaire en précisant quel devait en être son contenu, ses modalités de publication et de transmission. En effet, ce document doit être une traduction de l'environnement général de la collectivité ainsi que de ses tendances et perspectives budgétaires. Malgré son caractère non décisionnel, il doit faire l'objet d'une délibération transmise au préfet pour que ce dernier puisse s'assurer du respect de sa tenue.

Propos introductifs relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire

L'année 2018 marque le premier véritable exercice budgétaire de la Communauté de communes Quercy Vert – Aveyron, dans toute son identité. En effet, **le budget 2017**, constitué sur la base des deux anciennes intercommunalités du Quercy Vert (QV) et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron (TVA) **a été érigé comme un budget de « transition », marqué par plusieurs principes directeurs :**

- Le maintien des engagements financiers des anciennes intercommunalités, visant à assurer la continuité des investissements ou du fonctionnement des services communautaires, conformément aux organisations respectivement mises en place dans chaque ancien périmètre intercommunal. Cela s'est traduit notamment par une logique de périmètre pour la politique de subvention aux associations (pour un total de 136 000€), l'exécution du programme de voirie (pour un total de 122 000€ dont 60 417 € de subvention octroyée par le Conseil Départemental) ou encore l'élaboration du projet d'usine d'eau potable de Nègrepelisse.
- La mise en œuvre de l'harmonisation des compétences qui s'est notamment exprimée par :
 - o Un travail de fond sur l'uniformisation des tarifications du service de portage de repas, facteur d'équité pour les usagers
 - o l'Uniformisation du règlement de service d'assainissement non collectif,
 - o l'Extension du Lieu d'Accueil Enfants Parents dès septembre 2017 sur l'ensemble du territoire
 - o la Mise en réseau de tous les services de la Petite Enfance (unification des équipes des Relais d'Assistants Maternelles, partenariat renouvelé avec l'Association Familles Rurales gestionnaire de la Crèche de Monclar de Quercy).
- La construction progressive d'une nouvelle identité intercommunale excluant désormais toute dichotomie dans les services et politiques menés. Elle s'est traduite par de nouveaux dispositifs contractuels avantageux :
 - o Nouveau marché d'assurance globalisé générateur, à prestations égales de 38 000 € TTC annuels d'économie et offrant des solutions mieux adaptés aux besoins de l'intercommunalité ;
 - o Nouveau marché pour la collecte du verre abaissant le prix de la tonne à 43 € HT sur l'ensemble du territoire et contribuant efficacement à l'unification des pratiques et la simplification des relations contractuelles ;
 - o Contractualisation unique et globalisée pour le traitement des déchets ménagers offrant des consignes de tri sélectif améliorées pour l'ensemble des usagers du territoire.

Elle a également transparu dans l'exercice des nouvelles compétences obligatoires, qui a notamment impliqué le transfert des zones d'activités économiques et la création du nouvel office de tourisme intercommunal du Quercy Vert – Aveyron (unification des antennes de Bruniquel et de Monclar de Quercy, reprise du personnel associatif pour 18 277 € sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 dont 3200 € pour le 3^e trimestre payé par la commune de Monclar de Quercy).

Enfin, elle s'est exprimée par l'adhésion, dès le 1^{er} janvier 2017, de l'ensemble des communes du territoire au service commun instructeur en droit des sols, service clef notamment pour la délivrance des autorisations d'urbanisme par les communes.

L'année 2018 doit constituer le point final du processus de fusion des anciennes intercommunalités.

- Elle doit aboutir à l'achèvement de l'harmonisation des compétences, avec l'ouverture d'une réflexion d'envergure sur la compétence Enfance Jeunesse (alignement avec la réforme des rythmes scolaires, réflexion sur l'ouverture de l'existant et/ou le développement du service sur le périmètre ex-Quercy Vert) mais également sur l'Action culturelle.
- Elle doit également dresser l'ébauche d'une nouvelle manière d'appréhender les services d'Eau potable et d'Assainissement collectif sur l'ensemble du territoire.

Mais avant tout, l'année 2018 doit être dédiée à l'identité « Communauté de communes Quercy Vert – Aveyron ».

De nouveaux projets, unifiant ses 13 communes membres doivent être élaborés, **tant en lien avec les nouvelles compétences...**

- Structuration de la GEMAPI avec l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PPG et la définition de la gouvernance à l'échelle des bassins versants avec l'ouverture d'un dialogue avec les syndicats de rivière et les EPCI limitrophes ;
- Mise en conformité vis-à-vis de l'obligation d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage avec la réalisation d'une étude d'opportunité sur le court terme, conformément au courrier adressé au préfet puis, sur le long terme, des investissements concrets réalisés en partenariat avec la commune de Nègrepelisse ;
- Définition de la politique de Développement Economique, notamment par la structuration de la gestion des zones d'activités économiques et par le maintien des avantages fiscaux votés en faveur des entreprises ;
- Développement de la promotion du tourisme avec l'enjeu de la candidature « Grand Site Occitanie » pour la commune de Bruniquel, la réflexion sur un label de territoire et la structuration de la perception de la taxe de séjour ;

...qu'avec une vision globalisée de l'existant :

- Attribution du nouveau marché de portage de repas sur l'ensemble du territoire avec généralisation de la liaison froide au 1^{er} avril 2018 et achat de trois nouveaux véhicules prévu pour la fin du 2^e trimestre 2018 ;
- Redéfinition du service de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés par :
 - l'étude d'uniformisation des tournées de collecte des ordures ménagères ;
 - la prise d'effet de l'unification de tous les contrats de reprises des déchets par filière (offrant un meilleur rendement et entraînant de fait une économie d'échelle non négligeable) ;

- la gestion déléguée des déchetteries intercommunales au SDD 82 pour une organisation homogène des services ;
- le nouveau marché de fournitures des containers et colonnes à verre à mettre en œuvre au 1^{er} décembre 2018.
- Etude de programmation pour la réalisation de la Maison des Services au Public sur la commune de Monclar de Quercy ;
- Définition de la nouvelle politique de soutien aux associations.

Il devient essentiel désormais de se projeter au sein d'une intercommunalité agrandie, menant à bien des projets structurants. Ce sont toutes ces particularités, dans un contexte national mouvant, que le présent Débat d'Orientations Budgétaires tend à vous présenter.



Le Président,

Maurice CORRECHER.

I – Le contexte national pour l'année 2018

1) Un état des lieux de l'échelon national

Avec une croissance économique estimée à 1.7% pour l'année 2017 du fait d'un rebond de l'investissement du secteur économique privée, le projet de loi de finances pour l'année 2018 tend à tirer pleinement profit de cet environnement économique plus porteur pour engager une transformation profonde de l'action publique à travers 3 objectifs :

- ❖ Le redressement des comptes publics avec une baisse des dépenses publiques
- ❖ L'amélioration de la sincérité du budget avec une analyse plus fine du cout réel de certaines actions publiques ;
- ❖ La transformation des politiques publiques qui ne répondent plus aux besoins des citoyens.

Parmi les grandes mesures du budget de l'Etat pour 2018, il est prévu une baisse du déficit public qui devrait repasser sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB), une stabilisation de son endettement (97% du PIB), une croissance économique aux alentours de 1.7% et un taux d'inflation à 1%.

2) Les impacts de la Loi de Finances 2018 pour les Collectivités Territoriales

Parmi les nombreuses mesures annoncées dans la Loi de Finances pour 2018, la réduction de la dette publique reste de mise avec, cependant, quelques modifications :

a) Fixation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La participation des Collectivités Territoriales, ou de leurs groupements, au redressement des comptes publics ne se traduira pas, pour la période 2018-2022 par une continuité de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement tel qu'initiiée depuis 2014. Pour rappel, en 2017 le bloc communal (communes et EPCI) a participé à cet effort de redressement des finances publiques à hauteur de 1.03 milliards d'euros faisant ainsi diminuer les dotations.

L'actuel gouvernement a préféré geler cet effort au profit d'un encadrement des dépenses (évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonnée à 1.2% par an) formalisé par une contractualisation avec les collectivités les plus importantes (50 000 habitants).

- Les Collectivités Territoriales, et leur groupement, peuvent donc espérer une DGF égale à celle perçue sur l'année 2017. Le montant précis de la DGF pour la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron n'étant pas notifié à ce jour par les services préfectoraux on peut estimer une recette égale à celle perçue en 2017, soit aux alentours de 100 000€.

Par ailleurs, il peut être intéressant d'apprécier, à titre indicatif, où se situe la CCQVA par rapport à ce plafond d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 2% ; entre 2016 et 2017, les dépenses de la CCQVA, tous budgets confondus, ont augmenté de 3.12%, soit en dessus de l'objectif demandé.

	2014		2015		2016		2017	2018
EPCI	CCQC	CCTVA	CCQV	CCTVA	CCQV	CCTVA	CCQVA	CCQVA
Montant	163 220€	410 132€	134 592€	248 576€	105 626€	73 689€	101 574€	101 574€ ?
DGF								

b) Un nouveau ratio d'endettement obligatoire

Les budgets des collectivités territoriales, à l'inverse du budget de l'Etat, doivent être présentés sous le principe de l'équilibre réel, aussi appelé « règle d'or ». Cela demande aux exécutifs locaux de voter la section de fonctionnement et d'investissement en parfait équilibre.

La loi de finances pour 2018 intègre un nouvel outil pour mesurer l'endettement des collectivités territoriales appelé « ratio d'endettement » en prenant en comptes les données du budget général mais également celles des budgets annexes.

- Même si la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron ne fait pas partie des EPCI visés par cette obligation, il peut être intéressant d'apprécier où elle se situe par rapport aux objectifs définis :

Ratio d'endettement = $5\,526\,834\text{€} / 1\,652\,536\text{€} = 3.34$ années.

Taux d'épargne brute = $(1\,652\,536\text{€} / 12\,973\,526\text{€}) \times 100 = 12.73\%$

Le niveau d'épargne brute est considéré comme satisfaisant pour une collectivité quand il se situe entre 8 et 15%. La CCQVA est donc dans la bonne fourchette.

A titre de compléments d'informations, on peut dire que le besoin de financement de la CCQVA, [R I (hors emprunt) – D I (Hors remboursement emprunt)] a évolué favorablement entre 2016 et 2017, passant d'un besoin de financement de 135 044€ (tous budgets confondus) à une capacité de financement de 515 183€ (tous budgets confondus).

c) La réforme de la taxe d'habitation

Mesure phare de sa campagne pour les élections présidentielles, Emmanuel Macron propose une suppression progressive de la taxe d'habitation de la résidence principale pour 80% des ménages à partir de 2020. Le mécanisme est progressif (2018 = abattement de 30% / 2019 = abattement de 65% / 2020 = abattement de 100%) et soumis à des conditions de ressources (moins de 27 000€ pour une part, 43 000€ pour un couple et 6 000€ par demi-part supplémentaire).

Les dégrèvements seront entièrement compensés par l'Etat qui reversera le montant du produit attendu aux collectivités dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. Les collectivités garderont le bénéfice de « l'effet assiette », la base n'étant pas gelée, et pourront également utiliser leur levier fiscal ; si la collectivité décide d'augmenter ses taux, cette hausse sera à la charge du contribuable.

- Cette mesure doit être étudiée avec le lissage de la fiscalité qui a été décidé suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes Quercy Vert et de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Pour rappel, un lissage sur 6 ans a été décidé par l'organe délibérant de la nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron pour atteindre un taux cible et homogène à l'horizon 2023.

Pour l'année 2018, les données officielles ne nous ont pas encore été transmises par la Préfecture, mais nous pouvons estimer une recette de : 3 070 000€.

d) Le fonds de soutien à l'investissement local et la baisse des recettes pour les partenaires financiers des collectivités.

Dans le but de poursuivre cet effort de réduction de la dépense publique, la loi de finances pour 2018 introduit un mécanisme de plafonnement annuel des ressources des organismes agissant pour l'Etat et assurant, pour beaucoup d'entre eux, un rôle de partenaires financiers envers les collectivités. Les Agences de l'eau sont directement visées par cette mesure avec un prélèvement sur leurs recettes avoisinant les 260 Millions d'euros.

- L'Agence de l'Eau Adour Garonne, partenaire financier de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron pour ses compétences en matière d'Eau, d'Assainissement et de Cours d'eau, est en première ligne impactée par cette mesure.

A ce jour, elle nous a d'ores et déjà fait savoir son éventuel retrait pour le financement de l'usine d'eau potable initialement prévu.

Le Département ne semble pas revenir sur sa participation, or celle-ci se fera par le biais d'une subvention en annuité sur une durée de 20 ans.

Pour rappel, l'Agence de l'Eau Adour Garonne devait apporter son soutien au projet à hauteur de 70% pour les frais d'étude et 50% pour la construction. Le cout de cet investissement étant estimé à 5 Millions d'euros, le manque à gagner est donc non des moindres.

Un courrier d'alerte a été envoyé conjointement à l'Agence Régionale de Santé et au Préfet afin de les sensibiliser sur la difficulté rencontrée pour réaliser ce projet d'Investissement si cet engagement devait être revu.

A l'instar de cette mesure, le gouvernement a annoncé un maintien du Fonds de soutien à l'Investissement local à hauteur de 665 Millions d'euros répartis en deux enveloppes :

- 615 Millions pour les projets dits de grandes priorités tels que ceux relatifs aux rénovations thermiques, à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables ou encore les projets relatifs à la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

- 50 Millions de subventions supplémentaires pour les communes ou EPCI qui se sont engagés dans un contrat avec le préfet de région pour mener à bien un projet de modernisation, et cela dans le but de réduire leurs dépenses de fonctionnement.

- Il sera certainement opportun d'étudier les conditions pour pouvoir bénéficier de ces deux enveloppes aux vues des différents projets que devra mener la Communauté de Communes pour l'année 2018 : travaux d'accessibilité sur la Maison des Remparts à Montricoux, projet de Gestion Electronique des Documents (GED).

e) Le maintien du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal permet une redistribution des richesses de certaines communes et intercommunalités plus aisées au profit d'autres communes ou intercommunalités moins favorisées.

Le FPIC a connu une croissance progressive depuis son instauration en 2012, passant de 150 millions d'euros à 1 milliards d'euros pour l'année 2017.

La Loi de Finances annonce un maintien du FPIC pour l'année 2018 à cette même hauteur. En effet, le Gouvernement souhaite maintenir ce fonds au profit des collectivités bénéficiaires dans le but de leur assurer une meilleure visibilité sur leurs recettes.

- Pour rappel, au titre de l'année 2017, la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron a bénéficié de 368 202€. Les chiffres pour 2018 ne sont encore communiqués pour notre intercommunalité mais on peut espérer un maintien de ce montant si on en croit le texte de la loi de finances.

Cette question du FPIC permet de poser la question du devenir des fonds de concours, attribués par l'ancienne Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour ses anciennes communes membres. Ainsi, à compter de 2018, les fonds de concours seront attribués à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron, sous réserve de l'acceptation des nouveaux montants.

f) Augmentation de la Contribution Sociale Généralisée et l'introduction du jour de carence.

La Contribution Sociale Généralisée est un impôt prélevé sur les revenus d'activité afin de financer la protection sociale. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le gouvernement a réévalué ce taux de 1.7 points afin d'augmenter les recettes de cet impôt. Sont notamment concernés par cette mesure les salaires, les pensions de retraite et les revenus du patrimoine.

Dans le secteur privé cette hausse est compensée par la baisse des cotisations chômage et maladie, alors que dans le secteur public une prime compensatoire a été mise en place à hauteur de 1.67% du fait que les fonctionnaires ne soient pas soumis à ces cotisations chômage et maladie. L'opération sera donc nulle pour les fonctionnaires.

Le ministre de l'action et des comptes publics a également annoncé un gel du point d'indice des fonctionnaires.

Au-delà de cette mesure, le Gouvernement a annoncé le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique dans le but de diminuer les arrêts maladie de courte durée. Sujet de débat, la Cour des comptes a annoncé dans son rapport sur les finances locales pour 2016 que l'instauration de ce jour de carence entre 2012 et 2014 avait réduit de 60% le nombre d'arrêts de travail d'un jour.

II- Le contexte financier de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron

Suite à la fusion des Communautés de Communes Quercy Vert et Terrasses et Vallée de l'Aveyron, la Communauté de Communes Quercy Vert-Aveyron compte 5 budgets (Budget principal + 4 annexes).

BUDGET GENERAL CCQVA 2017 (Prévisionnel)

Section de Fonctionnement

Dépenses	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017
011 - charges à caractère général	1 634 325€	1 595 191 €	1 324 321 €
012 - charges de personnel	5 054 104€	5 446 163 €	5 393 752 €
<i>Dépenses imprévues pour personnel</i>		570 166 €	
participation aux budgets annexes	178 686€	200 379 €	204 161 €
014- Atténuations de produits (FNGIR)	217 278€	217 278 €	217 278 €
65- Charges de gestion	1 082 501€	1 336 204 €	1 313 143 €
66- Charges financières	90 482€	86 502 €	82 200 €
67 - charges exceptionnelles-	3 443€	5 000 €	3 980 €
68 - dotations aux amortissements	384 451€	429 076 €	429 076 €
022- Dépenses imprévues		634 009 €	
023- Virement à la section d'investissement		332 177 €	
	8 645 270 €	10 852 145 €	8 967 911 €

Recettes	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017
002 - excédent antérieur	1 263 032€	1 299 237 €	1 299 237 €
013- Aides à l'emploi CNASEA		269 764 €	252 657 €
6419- Remboursement IJ	390 937€	90 937 €	178 436 €
Remboursement MAD Personnel	290 887€	238 400 €	216 425 €
70- Produits de service (régie)	554 027€	517 100 €	521 051 €
Autres produits et participations	508 723€	468 060 €	355 000 €
73- Contributions directes	2 963 441€	3 103 872 €	3 122 446 €
73- TEOM	1 987 770€	2 015 000 €	2 023 045 €
Dotations et participations	641 251€	579 523 €	570 310 €
FCTVA sur dépenses fonctionnement			1 103 €
Subventions	1 764 912€	2 095 714 €	2 222 710 €
Opération de régie	49 819€	50 000 €	
042- Quote part subvention	124 538€	124 538 €	124 293 €
77- Produits exceptionnels	11 341€		34 143 €
	10 550 668 €	10 852 145 €	10 920 857 €

Section d'Investissement

Dépenses	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017
001 - solde d'exécution reporté		477 874 €	477 873 €
13 - quote part subventions		124 538 €	124 293 €
040-Opération de régie		50 000 €	
16- emprunts et dettes		196 494 €	196 493 €
20- immobilisations incorporelles		33 738 €	23 899 €
204- Subvention d'équipements		408 200 €	68 000 €
21 - immobilisations corporelles		153 903 €	128 608 €
23 - immobilisations en cours TTC		322 184 €	172 498 €
	0 €	1 766 931 €	1 191 665 €

Recettes	Réalisé 2016	BP 2017	Réalisé 2017
021 - virement de la session fct.		332 177 €	
1068- Affectation de résultat		606 162 €	606 161 €
FCTVA		115 407 €	126 706 €
13 - subvention d'investissement		284 109 €	182 221 €
16- emprunts (subvention annuité)			
23 -immo. Concédées			
28- dotations aux amortissements		429 076 €	429 076 €
	0 €	1 766 931 €	1 344 164 €

1) Compte administratif Budget Principal CCQVA – Données prévisionnelles

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice	653 708.49 €
Résultat cumulé	1 952 945.83 €
Affectation de résultat	- 1 283.68 €
Excédent après affectation	1 951 662.15 €

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice	630 372.62 €
Résultat cumulé	152 499.36 €
Solde RAR	- 153 783.04 €
Affectation de résultat	1 283.68 €

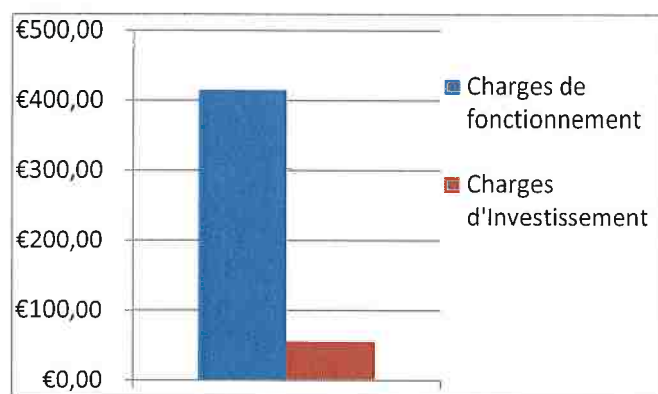
a) Lecture des premiers résultats du compte administratif 2017

Pour lecture de ces résultats, nous pouvons dire que la faible affectation de résultat à prévoir (1 283.68€) au profit de la section d'investissement vient du fait que la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron avait par anticipation prévu le versement des fonds de concours à ses communes dans l'affectation de son résultat de l'exercice 2016. Cette dépense a donc déjà été provisionnée dans les 606 161€ affectés au 1068 pour le Budget 2017.

Par ailleurs, malgré un résultat d'exercice, à première vue confortable, il faut prendre en compte dans sa lecture des recettes « exceptionnelles » à l'exercice 2017 et qui ne devraient pas avoir à vocation à se reconduire sur les prochains exercices :

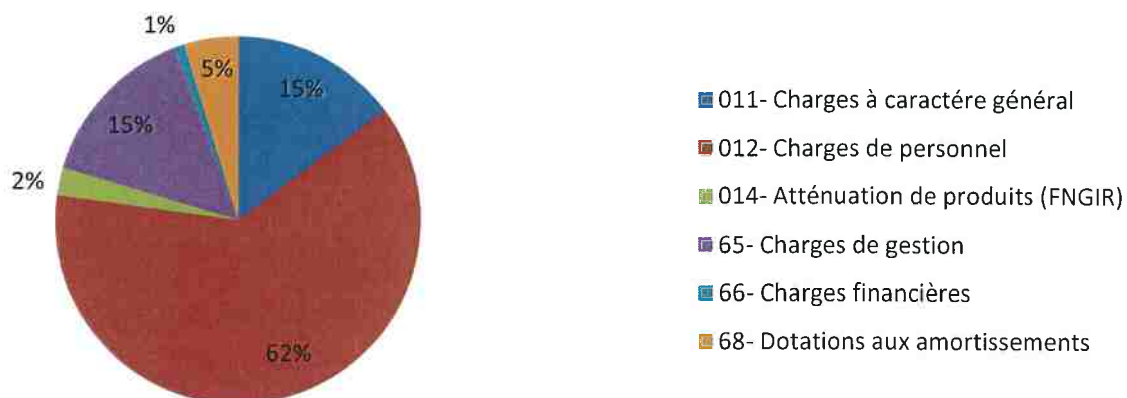
- 133 844€ de régularisation de recettes cours d'eau pour les programmes 2014 et 2015.
- environ 90 000€ en moins d'aides pour les contrats aidés à prévoir pour l'année 2018.

Si on reprend notre résultat, une fois corrigé de ces montants, celui se rapporte à environ 400 000€.

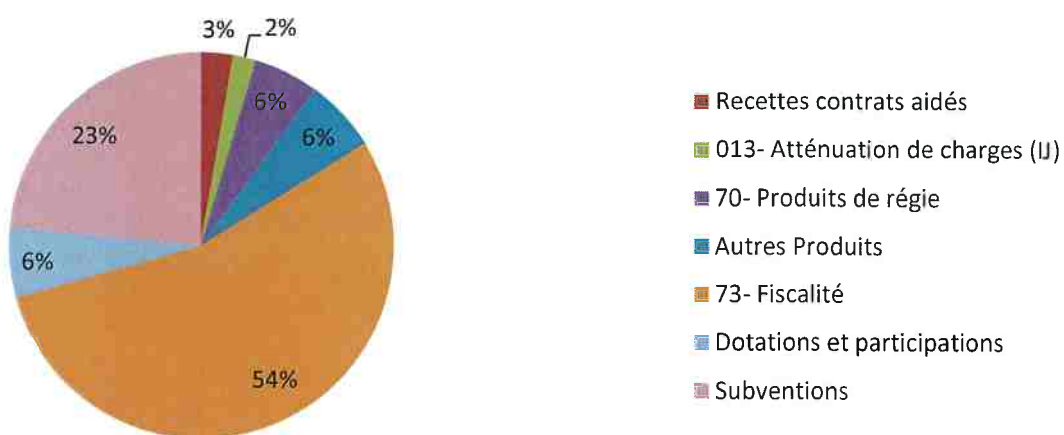


Dépenses de fonctionnement et d'investissement par habitant

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



b) Focus sur les dépenses de personnel

Estimées à 5 597 913€ pour l'année 2017, les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du Budget Général (62% du prévisionnel Compte administratif 2017).

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour expliquer ce poids important sur l'ensemble du budget :

- Compétences essentiellement basées sur des services à la personne, génératrices de besoin humain.
- Poids du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT)
- Augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale au 1^{er} février 2017 (+ 0.6%)

Pour l'année 2018, une augmentation de cette masse salariale est à attendre pour diverses raisons :

- Effet du Glissement Vieillesse - Technicité
- Augmentation des cotisations aux caisses de retraite (*Régime général + 0.05%, CNRACL + 0.35% etc.*) et du taux Accident de travail (*Budget SAMAD : 5.5% en 2017 - 6.87% en 2018 / Budget Général : 2.11% en 2017 - 2.83% en 2018*).
- Indemnité compensatrice mise en place pour compenser la hausse de la CSG pour les agents dès le 01/01/18 (1.67%).

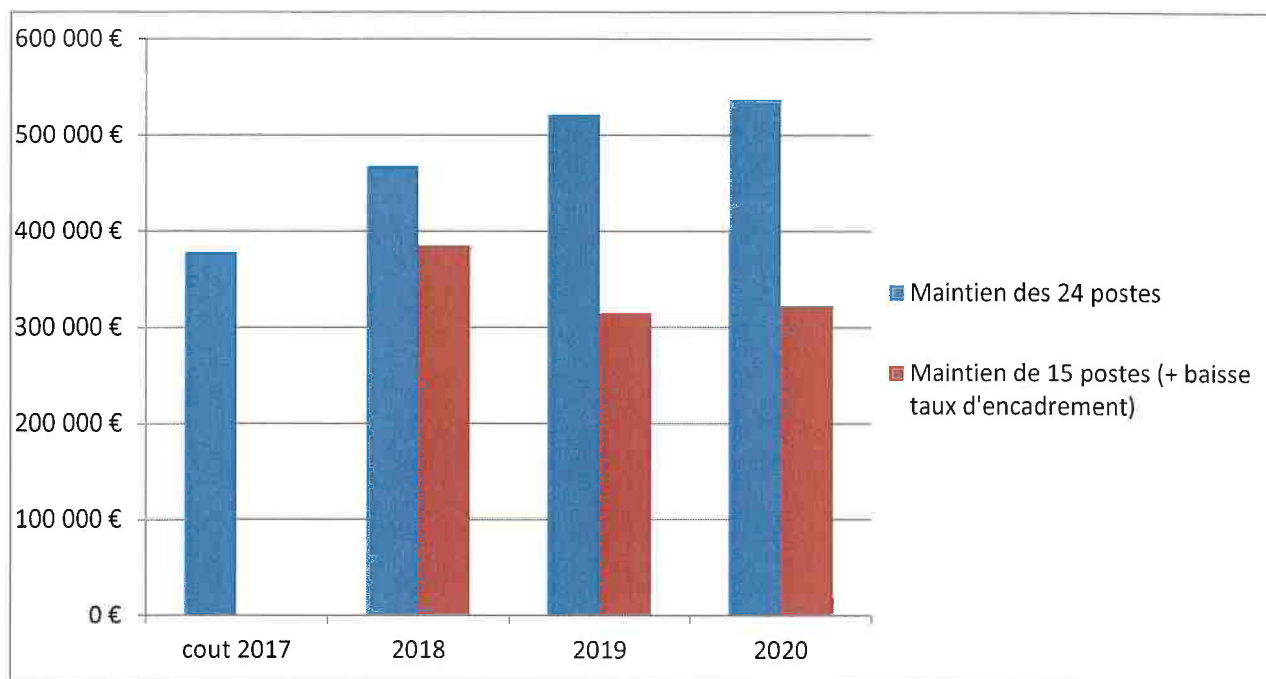
- Impact de la fin des contrats aidés : 24 postes de la collectivité étaient occupés par des contrats aidés. Si l'ensemble de ces 24 postes sont transformés en Contrat à Durée Déterminée, le surcout pour l'année 2018 est estimé à 83 000€.
- Au-delà de ce surcout en matière de masse salariale, il faut prendre en compte une perte de recettes liées aux aides perçues pour le financement de ce type de contrat, estimée à 62 000€ que pour l'année 2018.

Afin de réduire les effets de l'augmentation de la masse salariale, plusieurs pistes sont à l'étude :

- La mutualisation de service : Une réunion avec les services administratifs municipaux a été organisée le 1^{er} février afin de recenser les éventuels besoins en terme mutualisation de certains services supports (*informatique, marché public, juridique...*).
- Après étude menée sur l'ensemble des services comprenant des agents en contrats aidés qui se terminaient courant 2018 ou 2019, il a été décidé de maintenir 15 postes sur 24, pour une économie attendue, d'ici 2020 (*année pleine de l'effet de la fin des contrats aidés*) de 215 000 € par rapport à un éventuel maintien de tous ces postes en Contrat à Durée Déterminée.
- La réforme des rythmes scolaires : Dans la dynamique des réflexions menées sur le devenir des contrats aidés, et suite à la réunion de la Commission « Services à la personne » réunie le 10 janvier 2018, un travail sur les taux d'encadrement dits « allégés » a été réalisé afin de diminuer le besoin en personnel. Si le DASEN (*Direction Académique des Services de l'Education Nationale*) décide du maintien à 4.5 jours, une économie de 2 133 heures sera réalisée sur l'exercice 2018 (*6 400 heures sur une année scolaire entière*), pour une économie de 32 000€ (*soit 96 000€ sur 2019*).

	Cout si maintien des 24 postes en CDD	Cout si maintien de 15 postes en CDD	Economie engendrée
2017	377 845 €	- €	- 0 €
2018	467 787 €	384 601 €	- 83 186 €
2019	521 047 €	314 443 €	- 206 604 €
2020	537 217 €	321 522 €	- 215 692 €

- Evolution des dépenses pour 24 agents en Contrats Aidés -



3) Les projets d'Investissement

- Sur l'année 2017, plusieurs programmes d'Investissement ont été réalisés :

BUDGET PRINCIPAL

<i>NATURE DE LA DEPENSE</i>	<i>MONTANT TTC</i>	<i>RESTE A REALISER AU 31/12/17</i>
Acquisition logiciels	23 899.48 €	
Fonds de concours aux communes	35 000 €	47 500 €
OPAH	33 000 €	53 200 €
Régularisation terrain (médiathèque St Etienne)	1 000 €	
Matériel informatique	5 385 €	
Pianos Pole des Arts	9 500 €	
Containers	37 305.77 €	
Grosses réparations BOM	19 321.54 €	
Tracteur Voirie	34 800 €	
Voirie	83 002.32 €	49 534.80 €
Travaux entretien rivières	35 503.68 €	
SDAN	24 237 €	
Divers matériels (mobilier, équipements etc.)	21 385.33 €	27 293.24 €
Divers aménagements (réfection cours, travaux sur bâtiments etc.)	29 664.59 €	36 672 €
TOTAL	393 004.71 €	214 200.04 €

En terme de recettes, le budget principal a bénéficié du versement de plusieurs subventions :

- Subventions Voirie prise en charge : 120 834€ (programme 2015 et 2016)

- Subvention Voirie prise en charge 2017 : 60 417€ (Reste à réaliser au 31/12/17)
- Travaux entretien rivières : 35 216.80€
- OPAH : 10 080€
- DETR Maison de l'Interco : 10 920€

BUDGET ASSAINISSEMENT

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	RESTE A REALISER AU 31/12/17
Acquisition logiciel SPANC	4 205.76€	9 668.52€
Voiture électrique SPANC	14 752.65€	
Matériel informatique	275€	
Programme travaux 2014	4 260€	20 137€
Programme travaux 2016	45 964.84€	8 375€
Station Vaissac	250 970.35€	1 185.10€
Station Bioule (diagnostic, études)	11 150.40€	15 614.60€
Divers travaux (réseaux, potences etc)	9 732.74€	38 985.70€
TOTAL	341 311.74€	93 965.92€

En terme de recettes, le budget de l'Assainissement a bénéficié du versement des subventions ci-dessous :

- Station Vaissac : 187 397€
- Solde Station Vaissac : 58 960€ (Reste à réaliser au 31/12/17)
- Extension réseau Montricoux programme 2014 = 1 136€

BUDGET EAU POTABLE

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	RESTE A REALISER AU 31/12/17
Travaux DUP PPC (Local Exhaure etc)	1 785€	111 031.44€
Programme 2014	128 716.25€	
Programme 2016	201 568.26€	2 484€
Divers travaux	16 631.31€	56 594.79€
TOTAL	348 700.82€	170 110.23€

- En terme de recettes, le budget de l'Eau Potable n'a pas reçu de versement de subventions ; ses recettes pour l'exercice 2017 proviennent essentiellement des dotations d'amortissement (29 728€) et de l'affectation du résultat de 2016 (302 751.91€).

4) Les investissements à venir

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe) renforce le bloc intercommunal en lui confiant de nouvelles compétences :

- Développement économique : transfert des Zones d'Activité après leur définition selon un faisceau d'indices
- Promotion du tourisme et gestion des offices de tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)
- Eau et Assainissement (au 1^{er} janvier 2020).

a) Le transfert des zones d'activité

Lors du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2017 le transfert des zones d'activité de Bioule (ZA de Guirole), Nègrepelisse (ZA Nafine) et de Saint Etienne (ZA des Bruges) a été acté.

Il a été décidé d'opter pour un système de mise à disposition du foncier et des équipements, permettant aux communes de conserver la propriété de leur zone mais en confier leur gestion, leur entretien et leur animation à la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Ainsi, durant l'année 2018, il conviendra pour chacune de ces zones artisanales, de budgétiser la réalisation de certains travaux :

- Bioule : Pas de chiffrage pour les charges d'entretien car la Zone artisanale est tout juste terminée.
Travaux de voirie à achever pour un estimatif de 12 000€ HT.
- Nègrepelisse : Charges d'entretien des espaces verts et des voies d'accès estimées à 2 100€.
Travaux d'éclairage public à prévoir à hauteur de 18 000 HT €.
- St Etienne de Tulmont : Charges d'entretien des espaces vert et des voies d'accès estimées à 2 200€.
Acter avec les services du Conseil Départemental la réalisation d'une bretelle d'accès depuis la départementale (*discussion déjà entamée par la mairie de St Etienne de Tulmont mais non formalisée*).

b) La promotion du tourisme et la gestion des offices de tourisme

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron assure la gestion des offices de tourisme de Bruniquel et de Monclar de Quercy.

L'instauration d'une taxe de séjour, au réel, sur l'ensemble du nouveau périmètre intercommunal devrait permettre d'engendrer aux alentours de 50 000€ de recettes et permettre une promotion dynamique du tourisme sur l'ensemble du territoire.

La candidature de Bruniquel au Grand Site Occitanie a été déposée à la région le 31 janvier 2018.

c) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Il avait été inscrit au Budget Prévisionnel de 2017 la somme de 20 000€ pour lancer une étude sur la mise en place de cette nouvelle compétence communautaire.

Il est proposé de reconduire le même montant pour l'exercice 2018.

d) Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations

Dans le cadre de l'exercice de cette nouvelle compétence, il peut être instauré une taxe, à hauteur plafond de 40€ par habitant. Après les premières discussions tenues en Commission Cycle de l'Eau ou en Bureau Communautaire, un avis défavorable à son instauration a été émis.

Afin de pérenniser ce choix il sera peut-être opportun d'acter « officiellement » en Conseil Communautaire son refus d'instaurer la taxe GEMAPI pour l'année 2018.

Cependant, si une nouvelle orientation était décidée, le Conseil Communautaire pourra délibérer jusqu'au 1^{er} octobre 2018 pour une instauration sur l'exercice 2019.

e) Les investissements à étudier hors cadre de la loi NoTRe

BUDGET PRINCIPAL

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
Fonds de concours communaux	101 000€
Programme OPAH	50 478€
Logiciel (SIRH, GED, etc.)	45 000€
1 Benne collecte des déchets	170 000€
Containers pour collecte	18 300€
Participation au SDAN	57 200€
Travaux accessibilité (maison rempart + point lecture)	51 600€
Travaux crèche Monclar (bardage)	10 000€
Matériel pour Cours d'eau (tracteur tondeuse, remorque, broyeur)	23 900€
3 véhicules portage repas	95 000€
Etude faisabilité Office tourisme Bruniquel	5 000€
Divers travaux - 23 (déchetteries, médiathèques, etc.)	32 000€
Divers matériel - 21 (mobiliers, équipement crèches et CLI, etc.)	37 322€
Etude faisabilité MSAP Monclar de Quercy	5 000€
Aire d'accueil des gens du voyage	20 000€
<i>TOTAL 2018</i>	<i>721 800€</i>
<i>RAR 2017</i>	<i>214 200€</i>
TOTAL GENERAL	936 000€

BUDGET ASSAINISSEMENT

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT
Albias – table égouttage	180 000€
Bruniquel – Diagnostic réseau + clôture	35 500€
Bioule - Station	400 000€
Nègrepelisse- Diagnostic réseau	55 000€
Montricoux – Etude réhabilitation STEP	7 500€
St Etienne / Nègre – Etude faisabilité	10 000€
Divers travaux - 23	38 700€
Divers matériel - 21	3 000€
<i>TOTAL 2018</i>	<i>729 700€</i>
<i>RAR 2017</i>	<i>93 965€</i>
TOTAL GENERAL	823 665€

BUDGET EAU POTABLE

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT
Réservoir Bourbon	30 000€
Rénovation local Véolia	22 000€
Etudes (topo, amiante, etc.)	7 000€
Usine Eau - AMO	40 000€
Divers travaux - 23	30 000€
Divers travaux - 21	5 000€
<i>TOTAL 2018</i>	<i>134 000€</i>
<i>RAR 2017</i>	<i>170 109€</i>
TOTAL GENERAL	304 209€

Nb : Ces montants ne sont que prévisionnels et ne seront définitifs qu'au moment de la présentation des budgets.